

Association COMPRENDRE
 15E Avenue Saint Jean de Beauregard 91400-ORSAY
 Tél. 06 88 18 09 05 <http://comprendre.orsay.free.fr>

Compte-rendu de la rencontre-débat du mardi 19 octobre 2010 à Orsay

organisée par COPMRENDRE sur le thème :

« La microfinance en France et en Europe »

animée par **Paul LORIDANT**,
*conseiller du gouverneur de la Banque de France pour les relations territoriales et
 secrétaire général de l'Observatoire de la microfinance (Président Michel Camdessus)*

Environ quarante personnes ont participé à la rencontre-débat animée par Paul Loridant sur le thème de la microfinance dont il a tout d'abord rappelé les trois composantes principales :

le microcrédit, la microassurance et l'épargne solidaire.

Après un bref aperçu sur la microassurance, P.Loridant a largement développé les deux autres composantes, le microcrédit et l'épargne solidaire, avant une large discussion avec les participant(e)s pour préciser ou compléter certains points de son intervention

Les personnes intéressées par un approfondissement des éléments de cet exposé pourront se reporter au 'Rapport 2009 de l'Observatoire de la microfinance' de la Banque de France, rédigé par notre invité (réf.1 à la fin du présent document)

1. Le microcrédit

Le microcrédit est avant tout un outil de développement économique et social, en permettant aux personnes à faibles ressources porteuses d'un projet personnel, de bénéficier de prêts que leur refuse le système bancaires traditionnel. Ces prêts sont de courte durée car un des objectifs du microcrédit est de faire rapidement rentrer ses bénéficiaires dans le système bancaire 'grand public' *C'est un crédit faisant donc l'objet d'un contrat entre prêteur et emprunteur :*

- il y a remboursement du crédit, avec un échéancier, et paiement d'un intérêt qui peut être très faible, voire nul (certaines collectivités territoriales remboursent les intérêts à l'emprunteur en fin d'échéancier, ce qui représente une charge modique pour elles, mais a une valeur 'pédagogique')
- il doit être 'accompagné' sous diverses formes (banques, travailleurs sociaux, associatifs pour donner les meilleures chances de succès à l'emprunteur dans son projet.

Il a deux volets dont les caractéristiques (ci-dessous) sont différentes:

le microcrédit professionnel qui existe depuis plus de 20 ans et dont l'objet est de favoriser la création ou la reprise de (très) petites entreprises et *le microcrédit personnel* mis en place, après la Loi de Cohésion Sociale (loi Borloo de 2.005), à partir de 2006 et encore balbutiant.

Les acteurs du microcrédit en France

On peut distinguer les acteurs directs et les acteurs indirects .

Les acteurs directs

- les prêteurs :les banques, quelques associations ,quelques collectivités territoriales
- les emprunteurs, de profil très divers
- être prêteur est de plus en plus réglementé et il faut être agréé.

Les acteurs indirects ou périphériques

- les pouvoirs publics : Etat, Caisse des Dépôts, Banque de France, collectivités territoriales
- les associations, de nature très variable qui agissent, soit comme 'catalyseurs', soit comme 'accompagnateurs' On peut citer la Croix Rouge, le Secours Catholique parmi des ONG ou encore des bénévoles associatifs

Le microcrédit professionnel

- financement de la création ou de la reprise d'une très petite entreprise commerciale ou artisanale (statut 'microentreprise' ou 'autoentrepreneur'), permettant à son dirigeant de créer ou conforter son emploi
- *montant et durée du crédit* : environ 5.000 euros pour une durée maximale de trois ans
- *les principaux acteurs* du microcrédit professionnel: les banques (très variable...), les associations nées à la fin des années quatre-vingt telles que l'ADIE (Association pour le Développement de l'initiative Economique (Maria Novak/700 salariés dans toute la France), France Active (Christian Sautter) ou France Initiative (Bernard Brunhes)

Le microcrédit personnel

L'apparition du microcrédit personnel est récente : Loi de Cohésion Sociale (loi Borloo) de 2005 qui garantit en particulier aux banques la couverture de l'Etat pour 50 % du montant du prêt en cas de défaillance de l'emprunteur.

Les objectifs et l'objet du microcrédit personnel sont très divers : aide à l'emploi, employabilité, insertion sociale, achats personnels imprévus ou de première nécessité (par exemple, des lunettes)

les bénéficiaires :

dans tous les cas, il est demandé une capacité de remboursement, même petite

- les personnes titulaires des minima sociaux
- les travailleurs pauvres
- les personnes rejetées par le système bancaire traditionnel : en France, 25 % de la population n'ont pas accès au crédit classique et beaucoup se tournent vers le crédit 'revolving' qui conduit souvent au surendettement
- les personnes figurant sur le fichier des incidents de paiement de la Banque de France (avec des restrictions)

les prêts

- **les banques mutualistes, les Caisses d'Epargne sont les plus actives dans ce domaine**
- 3.000 euros au maximum, en moyenne 2.000 euros remboursables en 1 à 2 ans.
- depuis sa mise en place en 2.006, grâce à la garantie du Fonds de Cohésion Sociale, il a été mis en place (à fin 2.009, environ 11.500 microcrédits personnels pour un montant total d'environ 20 millions d'euros. Le taux de défaillances est très faible : environ 2 % .

Existe t-il un modèle économique pour le microcrédit ?

La réponse est loin d'être affirmative pour de multiples raisons :

Les taux d'intérêt

- dans les pays du Sud, des taux réels de 30% sont admis, dans la mesure où il s'agit généralement de petites sommes, pour de courtes durées (par exemple 'soudure' dans l'attente des produits de la vente des récoltes), face à des taux usuraires locaux qui peuvent atteindre 100 %/an.
- au contraire, dans des pays comme la France, les taux d'intérêt sont faibles, voir nuls, ce qui peut y expliquer le faible enthousiasme des banques pour ces dossiers de médiocre rentabilité, alors que , dans les pays du Sud, les banques y trouvent leur compte...

Les emprunteurs

Le modèle initial de M. Yunus, la figure médiatique et emblématique du microcrédit, concerne des emprunteurs groupés et solidaires dans l'objet et le remboursement, ce qui était acceptable et accepté dans les pays du Sud. Au contraire, cela ne correspond pas au profil des emprunteurs dans les pays du Nord

Il n'existe donc pas de modèle unique pour le microcrédit : il faut progresser dans les deux concepts $N \rightarrow N$ et $N \rightarrow S$, en adaptant le concept de M. Yunus (réf. 2 et 3) aux pays du Nord.

2. L'Économie Solidaire

Dans le contexte de la Crise, on a vu se développer le nouveau comportement d'épargnants se tournant vers l'épargne socialement responsable. Celle-ci comporte deux volets distincts : l'épargne éthique et l'épargne solidaire :

l'Épargne Éthique ou Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à privilégier, avec des critères d'investissement classiques, des sociétés, généralement cotées en Bourse, s'engageant à adopter un comportement respectueux de leurs personnels, de leurs actionnaires et de l'environnement.

l'Épargne Solidaire demande un plus fort engagement de l'épargnant. Les entreprises et les associations ou organisations bénéficiaires de cette épargne ne sont pas cotées en Bourse et ont une activité à forte utilité sociale.

Orientée initialement vers des financements dans les pays du Sud, l'épargne solidaire est maintenant notamment utilisée pour le financement de microcrédits dans les pays du Nord. On constate simultanément une multiplication des banques et organismes proposant de récolter des fonds liés à l'épargne solidaire.

Ceci a bien évidemment entraîné des dérives. C'est pourquoi il existe en France le label de l'association Finansol, visant la protection de l'épargnant. Par ailleurs, les fonds d'investissement orientés vers l'épargne solidaire ne peuvent comporter légalement plus de 10 % d'investissements solidaires dans leur capital, le reste étant tourné vers des produits financiers classiques

Dans le contexte de la crise de confiance envers le système financier, l'épargne solidaire est en pleine expansion, même si son volume est encore modeste. Aujourd'hui, une fraction des ménages veut « donner du sens » à son épargne

3. La microassurance

Cet aspect de la microfinance n'a été que très brièvement abordé par Paul Loridant. Le lecteur pourra consulter le Rapport 2009 de l'Observatoire de la microfinance (*réf.1*). Voici toutefois quelques caractéristiques de la microassurance extraites de ce document :

Il s'agit avant tout de permettre à des créateurs de microentreprises, - le plus souvent anciens demandeurs d'emploi, donc particulièrement vulnérables face aux risques d'exploitation- de pouvoir disposer au départ de couvertures à bas coût face à des sinistres classiques

Proposés à ce jour en France par trois organismes, la Fondation Entrepreneurs de la Cité et deux partenariats associant banque, mutuelle et compagnie d'assurance, on dénombre actuellement plusieurs milliers de contrats de microassurance caractérisés par :

- un coût modique : quelques centaines d'euros annuellement
- des garanties de risques professionnels (incendie, dégâts des eaux, etc) limitée à quelques milliers d'euros
- une durée limitée à quelques années, à l'issue desquelles le microentrepreneur doit se tourner vers les circuits classiques de l'assurance

Discussion (extraits)

Que penser des taux pratiqués par M. Yunus au Bangladesh?

Ils sont effectivement élevés (de l'ordre de 30 %/an), mais bien inférieurs aux taux classiques locaux, qui avoient les 100 %

Le droit au prêt ?

Il n'existe pas et n'existera pas, car la banque restera libre de son choix : elle travaille avec l'argent de ses clients... Toutefois, les comportements des banques face au microcrédit sont très variables ; d'une façon globale, les banques mutualistes, la Banque Postale et les Caisses d'Épargne sont plutôt en avance dans ce domaine. Il est cité par une personne dans la salle le cas d'un microcrédit accordé à une cliente locale faisant l'objet de l'accompagnement souhaité dans ce cas.

Le microcrédit est-il mis à la portée de ceux qui pourraient être concernés ?

La réponse est négative. Parmi les raisons évoquées :

- l'information insuffisante vers les emprunteurs potentiels
- le fait que le microcrédit n'est pas la panacée, mais un outil parmi d'autres pour favoriser le développement économique et social
- la réticence de certains travailleurs sociaux auxquels les mots 'crédit' et 'taux d'intérêt' font encore peur

Le rôle du Fond de Cohésion Sociale ?

Créé dans le cadre de la loi Borloo de 2005, renforcé en 2008, il sert en particulière de fonds de garantie aux organismes agréés. En cas de défaillance de l'emprunteur, le prêteur est couvert pour 50% du prêt. Doté par l'Etat il est de 90 millions d'euros sur trois ans, il est géré par la Caisse des Dépôts.

Microcrédit et crédit à la consommation ?

Ce sont en France des choses différentes dans leurs objectifs et surtout dans les taux de ces derniers qui frisent l'usure.(y compris les crédits dits 'révolving'.) Il faut noter que depuis la Loi e 2010 sur les crédits à la consommation, ceux –ci sont plus réglementés (taux, modes de recouvrement, fichier 'négatif' des impayés, mais fichier 'positif des prêts contractés par tout un chacun (contestable face à la vie privée..)

Pour en savoir plus,...

1 *Rapport 2009 de l'Observatoire de la microfinance* Banque de France, disponible sur simple demande au Service de la Documentation et des Relations avec le public / Banque de France / 75049 Paris Cedex 01 / tél 42 92 39 08 ou téléchargeable sur www.banque-france.fr (sur la page d'accueil : 'rechercher' 'microfinance' et cliquer sur 'rechercher')

2. *Vers un monde sans pauvreté* M.Yunus, ed. J.C Lattès, 1997

3 *Vers un nouveau capitalisme* M. Yunus, ed. J.C.Lattès, 2009

4. *Lutter contre la pauvreté* E. Duflo, vol 1 et 2, éd. Le Seuil, coll. La République des idées, 2010

5 *L'économie morale : pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle* L.Fontaine, NRF essais, ed. Gallimard, 2008

quelques adresses interne :

microcrédit : www.adie.org www.franceactive.org www.france-initiative.org

microassurance :: www.entrepreneursdelacite.org www.micro-assurance.net

épargne solidaire : www.finansol.org